



Tarifs associatifs 2017

Cotisation associative (personne morale) :

– jusqu'à 400 adhérents	5,00 €
– au-delà de 400 adhérents	10,00 €
– MAM	9,00 €

Cotisation due une fois par association. Elle inclut l'assurance associative (responsabilité civile association et la responsabilité civile des dirigeants et mandataires sociaux).

Cotisations individuelles (personnes physiques) :

– au 1er janvier	12,00 €
– après le 1er juillet	7,50 €

Joindre la liste des adhérents à cette commande

Assurances :

– RCP + juridique + dommage aux biens	31,50 €
– RCP + juridique + dommage aux biens + auto mission	63,50 €

La garantie auto mission (voiture) ne peut être prise seule, la RCP est obligatoire.

Circulaires :

– abonnement numériques exclusivement	10,00 €
---------------------------------------	---------

Journées nationales d'étude et de formation :

– inscription individuelle (actes compris)	40 €
– inscription avec prise en charge de l'employeur ou non adhérents (actes compris)	90 €
